



Notre-Dame-du-  
**Mont-Carmel**

---

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 844

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 844 intitulé « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 3 octobre 2023.

---

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier